



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

[www.assidmer.net](http://www.assidmer.net)

## ***ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER***

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL**

**VENEZIA – JEUDI 20 NOVEMBRE 2014**

Suite à l'Assemblée générale électorale tenue ce jour, le Conseil de l'Association internationale du droit de la mer s'est réuni, dans sa nouvelle composition, le 20 novembre 2014 à 18h30, sur la convocation de son Président, Monsieur le Professeur Giuseppe Cataldi, au siège de l'Istituto di Studi Militari Marittimi, Arsenale di Venezia, Venezia, Italie.

L'ordre du jour était le suivant :

- Election d'un nouveau premier Vice-Président ;
- Questions diverses.

Etaient présents : Président, le Professeur Giuseppe Cataldi ; Secrétaire général, le Professeur Nathalie Ros ; Membres, les Professeurs Rafael Casado Raigón, Angela Del Vecchio et José Manuel Sobrino Heredia ; le Délégué à la Communication et membre du Bureau, le Docteur Andrea Caligiuri, assistait également à la réunion mais sans droit de vote.

S'agissant du poste de premier Vice-Président, le Professeur Lucchini n'étant désormais plus membre du Conseil, et conformément à l'annonce faite en Assemblée générale, le Professeur José Manuel Sobrino Heredia est élu, à l'unanimité, premier Vice-Président.

Au titre des questions diverses, le Conseil évoque ensuite la question de la publication des actes des colloques. Deux options sont possibles, soit poursuivre la publication dans les Cahiers ce qui permet de constituer une collection et de garder une plus grande liberté quant au choix des langues de travail, mais a un

coût ; soit intégrer le marché international des publications anglophones, ce qui présenterait l'avantage de pouvoir publier gratuitement mais avec l'inconvénient de revenir sur une tradition de l'Association, le plurilinguisme et notamment le trilinguisme dans les activités scientifiques (le français comme langue officielle de l'Association, l'anglais comme première langue de communication internationale, et la langue du pays invitant). Après débat, une majorité des membres semblent attachés à la tradition du plurilinguisme et au maintien de ce qui est une spécificité de l'Association internationale du droit de la mer, mais il est évident que cette question pourra aussi se régler au cas par cas, en fonction des particularismes de chaque publication et qu'elle devra être de nouveau débattue.

En tant que Secrétaire général, le Professeur Nathalie Ros avise les membres du Conseil qu'elle rédigera rapidement le compte-rendu de l'Assemblée générale et celui de la présente réunion qu'elle fera circuler entre les membres présents avant diffusion ; elle signale également qu'elle accomplira dans les meilleurs délais les formalités administratives requises par le droit français des associations dont relève l'Association internationale du droit de la mer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée, la réunion du Conseil est close à 18h45 heures.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Ros', written in a cursive style.

Professeur Nathalie Ros.